



NOS REF. : JMC/JPC/AD
130025

Monsieur le Directeur Général
de la CNAVTS
110 avenue de Flandre
75951 PARIS Cedex 19

Paris, le 7 novembre 2013.

FEDERATION
DE LA
PROTECTION **S**OCIALE
ET DE L'**E**MPLOI

Monsieur le Directeur Général,

En préparation de l'INC du 14 novembre 2013, la CFTC souhaite vous faire part de ses remarques et de ses interrogations.

Programme CAPTURE

La CNAVTS va mettre en place la dématérialisation des documents par l'intermédiaire d'un programme dénommé CAPTURE.

Il s'agit d'un changement important dans la méthodologie des Carsat. Sans aller vers la mythique illusion du bureau sans papier, cela aura des conséquences importantes sur les conditions de travail des salariés du réseau, mais aussi pour les assurés sociaux.

La Cnavts a-t-elle suffisamment mesurée les impacts, et quels seront-ils ? Quels sont les délais de montée en charge ? Existera-t-il une organisation type préconisée par la Cnavts ou cela sera-t-il laissé à l'initiative des caisses locales ?

Les évolutions informatiques seront-elles opérationnelles et réellement testées à la fois pour CAPTURE mais aussi pour le futur logiciel comptable ?

Prochaine COG

Quels seront les impacts de la prochaine COG en matière de volumétrie de personnel ? Y aura-t-il un effort en ce qui concerne la revalorisation des niveaux de classification des agents ? Une partie des gains de productivité escomptés par le développement de CAPTURE sera-t-elle redistribuée au personnel, et dans ce cas, elle devra impacter tout le personnel ?

Gestion des ressources humaines

La CFTC déplore un manque d'harmonisation des primes au sein du réseau. Nous souhaiterions avoir un point sur les recours aux CDD et à l'intérim pour les années 2011, 2012 et 2013, ainsi que leur impact sur leur budget respectif.

La CFTC apprécierait également un état des lieux sur la fusion de la Carsat Alsace-Moselle.

Et surtout, quels seront les impacts et modalités d'application pour les caisses de la réforme des retraites.

JEAN MARC COLLET
VICE-PRESIDENT

A.F.P.A.

PÔLE EMPLOI

**MISSIONS
LOCALES**

MUTUALITE

PREVOYANCE

RETRAITE

**SECURITE
SOCIALE**

Gestion des ressources humaines dans certains organismes de base du réseau

La CFTC est bien consciente que la finalité de l'INC n'est pas de traiter des particularités d'un organisme local, cependant, notre attention a été attirée par un article du « Canard Enchaîné » du 23 octobre 2013, intitulé « Papy flingueur chez les retraités de Marseille » dont la teneur n'a pu vous échapper, et qui précise qu'une plainte aurait été déposée à l'encontre du Directeur Général de cet organisme de la branche retraite.

De plus, il y a deux ans, dans le cadre du groupe de travail relatif au diagnostic national portant sur les conditions de travail et leur impact sur la santé des salariés du régime général, auquel avaient été associés SECAFI et CMI, un panel d'organismes appartenant aux différentes branches devait, dans un premier temps, être constitué. La situation déjà particulière de l'organisme en cause y avait déjà été évoquée, et Madame la responsable du réseau retraite était intervenue en déclarant qu'un accord était en cours d'élaboration dans cette CARSAT portant sur les conditions de travail.

Le type de gestion exercée est à l'évidence révélateur d'un mauvais climat qui règnerait depuis un certain nombre d'années dans cet organisme et nous demandons que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission paritaire nationale santé, sécurité et conditions de travail car l'impact néfaste de l'épisode retracé par le « Canard Enchaîné », et l'image donnée apparaît absolument négative et contre productive pour non seulement cet organisme, l'ensemble de ses salariés mais aussi pour la branche retraite.

Enfin, au moment où l'institution lance une campagne de communication destinée à mieux faire connaître ses métiers et ses compétences vis à vis du grand public, ces affirmations, relayées nationalement par la presse, sont à même de réduire à peu tous les efforts légitimes réalisés dans ce domaine.

Nous vous demandons donc qu'une suite soit donnée à notre demande, pour que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine INC, sans attendre et sans prendre pour prétexte le fait qu'une instruction judiciaire soit en cours.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération distinguée.

Jean Marc COLLET,



Vice-Président de la Fédération CFTC PSE.